Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_174-DE

**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES**

**CANTON DE FOUGERES-1**

**COMMUNE DE ROMAGNÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2026**

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

| | |
|---|---|
| Date de convocation du Conseil Municipal | 02/09/2026 |
| Date d'affichage de la convocation | 02/09/2026 |
| Nombre de conseillers en exercice | 19 |
| Nombre de conseillers présents | 18 |
| Nombre de conseillers votants | 19 |

Etaient présents :

| | |
|---|---|
| Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe | M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal |
| M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint | M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal |
| Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe | M.Quentin DESPAS, conseiller municipal |
| Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale | Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale |
| M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal | M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal |
| M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal | M.Romain FIZE, conseiller municipal |
| Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale | Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale |
| Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale | M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal |
| M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal | |

Etaient absents excusés : Mme Corine CHAVOIX

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Corine CHAVOIX à Mme Aline LE BOUÉDEC

M.Romain FIZE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

## 2026/09-174 : Objet : Adhésion à l'ARIC

Rapporteur : Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire

Mme la Maire rappelle que l'ARIC propose des formations pour les élus. Leur coût est minoré en cas d'adhésion de la commune à l'association (320,00 € pour une journée de formation en tant qu'adhérent contre 468,00 € en tant que non adhérent).

Vu les demandes de formation des conseillers, Mme la Maire propose donc d'adhérer à l'ARIC. Pour 2026, le montant de l'adhésion serait de 177,00 € (montant proratisé sur 4 mois).

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 02/09/2026
Vu l'exposé du Maire et les débats,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_174-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont un pouvoir par :**
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** d'adhérer à l'ARIC pour l'année 2026 au montant de 177,00 €.
- **Autorise** Mme la Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
*De Rennes le* : 11/09/2026
- *de la publication :*
*Le : 11/09/2026*
La Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)

Le Secrétaire de séance, M.Romain FIZE

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire

Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNÉ (ILLE ET VILAINE)